|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Révision 1 duDocument C23/76-F** |
| **20 juillet 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Algérie (République démocratique populaire de), de l'Arabie saoudite (Royaume d'), de Bahreïn (Royaume de), de l'Égypte (République arabe d'), des Émirats arabes unis, du Koweït (État du), du Maroc (Royaume du) et de la Tunisie |
| PROPOSITION CONCERNANT L'AUTONOMISATION ETL'INCLUSION DES FEMMES DANS LES ACTIVITÉS DEL'UNION INTERNATIONALE DESTÉLÉCOMMUNICATIONS |
| **Objet**La présente contribution vise à renforcer et à fédérer les efforts de l'UIT en faveur de l'autonomisation des femmes et à garantir leur inclusion et participation active dans le cadre de toutes les activités des Secteurs de l'UIT.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à examiner et approuver la proposition et à prendre les mesures appropriées.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**Déclaration de l'UIT-R intitulée "Promotion de l'égalité, de l'équité et de la parité hommes-femmes dans le Secteur des radiocommunications de l'UIT"[Résolution 55 de l'UIT-T](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.55-2022/fr), "Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT"[Résolution 55 de l'UIT-D](https://www.itu.int/en/publications/ITU-D/pages/publications.aspx?parent=D-TDC-WTDC-2022&media=electronic) (Rév. Kigali, 2022), "Intégration du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'UIT pour renforcer l'autonomisation des femmes grâce aux télécommunications/TIC" |

|  |
| --- |
| [Résolution 70](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-070-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la PP-22, "Intégration du principe de l'égalité hommes/femmes à l'UIT et promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication"[Résolution 191](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-191-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la PP-22 "Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union" |

Introduction

L'UIT accorde une grande attention à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans le domaine des TIC et a lancé plusieurs initiatives à cette fin, à l'appui desquelles un certain nombre de résolutions ont également été adoptées.

En 2016, lors du Séminaire mondial des radiocommunications (WRS-16), le Secteur des radiocommunications a lancé l'initiative "Réseau des femmes" (NoW), afin d'encourager la parité hommes-femmes au sein des organes décisionnels, des groupes d'experts, des comités statutaires et des commissions d'études des radiocommunications lors des manifestations du Secteur des radiocommunications de l'UIT. L'objectif de ce réseau, désormais connu sous le nom de "Réseau des femmes pour la CMR" (NoW4WRC), est de renforcer les capacités dans le cadre du processus de la CMR, afin d'encourager une plus grande participation des femmes à des fonctions essentielles lors des conférences et des manifestations des radiocommunications, et de renforcer les capacités et la contribution de la communauté des femmes à l'UIT. Ce réseau vise également à servir de cadre pour l'échange de connaissances, l'établissement de contacts en réseau et le mentorat.

La même année, le groupe d'experts de l'UIT sur la place des femmes dans le domaine de la normalisation (WISE) a été créé lors de la session du GCNT, dans le but d'encourager la participation active des femmes aux activités et aux fonctions de direction de l'UIT-T, conformément à la Résolution 55 de l'UIT-T (Rév. Dubaï, 2012).

En 2021, un Réseau de femmes pour la CMDT (NoW4WTDC, désormais connu sous le nom de Réseau de femmes de l'UIT-D) a été créé dans chacune des six régions de l'UIT, afin d'encourager une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les activités menées en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT). Les objectifs sont les suivants: *a)* *créer une communauté au sein de laquelle les déléguées s'appuient mutuellement, élargissent leur réseau de relations, mettent en avant et échangent leur expérience et leurs connaissances; b) promouvoir la participation active des femmes aux activités menées par l'UIT et au secteur en général; c) offrir de la visibilité aux femmes et leur donner les moyens d'avoir davantage de responsabilités au sein de leurs délégations respectives, à la CMDT et dans de futurs cadres analogues; d) encourager les déléguées expérimentées à encadrer des professionnelles du secteur des TIC, en vue d'offrir un cadre meilleur aux femmes dans l'espace numérique*. Par la suite, un Conseil consultatif du réseau, composé de membres des six régions de l'UIT, a été créé afin de fournir des orientations stratégiques au Directeur du BDT, de faciliter une collaboration étroite entre les groupes régionaux du réseau et de promouvoir les synergies entre les activités.

Il convient également de noter qu'un programme de l'UIT-D sur les femmes dans le secteur de la cybersécurité a été lancé pour la première fois en 2021, dans le but d'abattre les obstacles culturels et systémiques qui entravent l'inclusion plus large des femmes dans le domaine de la cybersécurité, tout en les aidant à acquérir l'ensemble des compétences dont elles ont besoin pour obtenir un poste et poursuivre leur carrière dans ce domaine. L'objectif du programme est de favoriser la création de communautés et l'échange de conseils ainsi que la solidarité intergénérationnelle entre les femmes du secteur.

Quatre initiatives ont été mises en place dans les trois Secteurs de l'UIT, avec les mêmes objectifs. Cependant, pour concrétiser l'approche d'une UIT unie dans l'action, épargner les efforts et optimiser les ressources, une coordination étroite devrait être assurée entre toutes les initiatives, sous l'égide d'un organe de supervision de l'UIT chargé d'organiser et de gérer les activités en question. De fait, la majeure partie des activités menées dans le cadre de ces initiatives relèvent de travaux non spécialisés communs aux quatre initiatives, outre la formation liée à des compétences générales. Nous sommes convaincus que le fait de fédérer les efforts et d'instaurer une collaboration étroite permettrait d'atteindre plus rapidement l'objectif de l'UIT consistant à autonomiser les femmes et les jeunes filles et à encourager leur participation active à ses activités, ainsi qu'à promouvoir leur participation à des fonctions de direction.

Proposition

Compte tenu des résolutions et de la Déclaration de l'UIT-R susmentionnées, ainsi que de l'importance que revêt l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans le domaine des TIC, et afin de maintenir et de renforcer toutes les initiatives et activités de l'UIT visant à encourager la participation active des femmes et des jeunes filles aux activités et manifestations de l'UIT, le Conseil est invité:

• à demander à la Secrétaire générale de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un mécanisme de coordination faisant intervenir les membres de la direction de l'UIT, des trois Bureaux et du Secrétariat général, ainsi que les représentants des membres de tous les Réseaux des femmes établis par l'UIT dans les trois Secteurs, afin d'assurer la collaboration et la coordination dans le cadre des activités et du fonctionnement de ces réseaux et d'en tirer le meilleur parti; et de fournir des informations en retour sur la mise en place de ce mécanisme lors de la prochaine session du Conseil.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_